

Lausanne, le 30 octobre 2020

## Communiqué de presse

### COVID-19 : Application des nouvelles mesures de protection dans la gymnastique vaudoise

*Les mesures prennent effet immédiatement  
Mis à jour le 31.10.2020*

Suite aux annonces de la Confédération du mercredi 28 octobre, du nouveau de concept de la Fédération Suisse de Gymnastique et les mesures d'application du Canton de Vaud, voici un résumé actualisé des conséquences directes pour les sociétés de gymnastique vaudoises :

- La pratique de la gymnastique n'est pas considérée comme un sport de contact. Elle peut avoir lieu. Toutefois,
  - Les éléments impliquant un contact rapproché sont proscrits (portés, éjectés, danse en couple, ...).
  - L'aide et la surveillance sont autorisées pour les moins de 16 ans. Pour les plus de 16 ans, elles sont interdites (organiser l'entraînement de façon à ce que les risques soient au minimum).
  - Les activités de contact (volleyball, unihockey, football, sport d'équipes) sont proscrites **dès 16 ans**.
  - **La distance de 1,5m doit être maintenue en tout temps même avec le port du masque dès 16 ans. Pour les moins de 16 ans, chaque société doit se responsabiliser et faire ce qu'elle juge être le mieux en fonction des activités pratiquées.**
  - Les entraînements de groupes âgés de plus de 16 ans ne peuvent pas se dérouler avec plus de 15 personnes (entraîneurs inclus).
  - Pour les groupes composés uniquement de personnes de moins de 16 ans, les entraînements peuvent avoir lieu sans restriction de nombre.
  - Pour les groupes d'âges mélangés (**+ et - de 16 ans**), il ne peut y avoir plus de 15 personnes en salle (entraîneurs inclus).
  - **Pour les groupes Parents-Enfants, il ne peut y avoir plus de 15 personnes (enfants et parents confondus) en salle (entraîneurs inclus).**
- Les manifestations privées (séance de comité, Assemblée générale, réunions de moniteurs, société, ...) de plus de 10 personnes sont interdites.
- Les manifestations sportives de plus de 15 personnes sont interdites. (Pour les manifestations de moins de 15 personnes, le masque est obligatoire, les organisateurs doivent disposer d'une liste de participants et d'un plan de protection). **Pour l'organisation de manifestations, nous vous conseillons d'appeler la hotline du canton : 021 644 84 36 (de 7h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, du lundi au vendredi + le week end du 31-1er novembre)**
- La pratique du sport en extérieur est possible dès lors que le masque est porté ou que la distance de 1,5m est respectée.

- Obligation du port du masque :
  - Un masque doit être porté dans tous les espaces de la salle de sport où aucune activité sportive n'est pratiquée (entrée, vestiaires, sanitaires) **dès 12 ans**.
  - **Les gymnastes doivent porter un masque en tout temps dès 16 ans (même pendant la pratique)** sauf si un espace de 15m<sup>2</sup> par personne peut être respecté en tout temps.
  - Si la distance de 1,5 mètre peut être maintenue dans les vestiaires, la douche est autorisée, sinon il faut y renoncer (en fonction du concept de protection de l'installation).
  - Entraîneurs : Le port du masque est obligatoire pour toutes les catégories d'âge.
  - Gymnastique P+E : un masque est obligatoire pour toutes personnes de plus de 12 ans présentes dans la salle.
- Restrictions d'accès :
  - Lorsque les parents amènent et récupèrent les enfants, ils attendent en dehors de l'installation sportive.

Un concept de protection spécifique est mis en place pour les centres cantonaux et régionaux de performance.

Ce communiqué est un résumé des différentes dispositions de la Confédération, de la FSG et de l'État de Vaud. En cas de divergences, seuls les documents officiels de ces trois entités font foi.

En plus de ces directives, les sociétés doivent également appliquer les directives communales, si ces dernières sont plus restrictives.

Au nom du Comité Cantonal, nous demandons à nos membres de bien vouloir suivre ces mesures sanitaires afin de pouvoir continuer la pratique de la gymnastique dans les meilleures conditions possibles et prendre soin des uns et des autres. Soyons solidaires et responsables.

## ASSOCIATION CANTONALE VAUDOISE DE GYMNASTIQUE

Comité Cantonal



Cédric Bovey  
Président



Alexandre Volet  
Vice-président administratif

Lien vers le FAQ de l'État de Vaud :

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/themes/economie\\_emploi/entreprises/Q\\_A\\_Enterprises.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/economie_emploi/entreprises/Q_A_Enterprises.pdf)

Lien vers les informations de la Fédération Suisse de Gymnastique :

<https://mail.stv-fsg.ch/-viewonline2/20896/1189/335/weoauNoq/6OzAT3bvgW/1>